



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
30 juin 2004
Français
Original: russe

Comité spécial chargé d'examiner la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance au pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le jeudi 21 juin 2004, à 10 heures

Président : M. Aisi (Papouasie-Nouvelle-Guinée)

Sommaire

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Audition de représentants de territoires non autonomes

Adoption du projet de résolution

Projet de rapport sur les travaux du séminaire régional pour le Pacifique

Questions diverses

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

04-39641 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies (A/AC.109/2004/L.12)

2. **Le Président** appelle attention du Comité spécial sur le rapport du Secrétaire général (A/59/64), les renseignements fournis par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations unies sur les activités relatives à l'application de la Déclaration (E/2004/47) et le projet de résolution A/AC.109/2004/L.12.

Audition de représentants de territoires non autonomes

3. Avec l'assentiment du Comité, **le Président** donne la parole à M. Corbin qui parle au nom du gouvernement des îles Vierges américaines.

4. **M. Corbin** (membre du Gouvernement des îles Vierges américaines) dit que son gouvernement continue de considérer la coopération avec les institutions spécialisées comme l'un des aspects essentiels des travaux du Comité spécial.

5. L'orateur fait observer que d'année en année, le Comité spécial examine cette question pratiquement sans discussion, et le jour de clôture de sa session, le Comité adopte un texte quasi identique. Par la suite, ce texte est mis aux voix à la Quatrième Commission de l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, et un nombre considérable de pays développés s'abstiennent lors du vote. Pourtant, l'analyse des déclarations faites en guise d'explication de vote permettrait d'espérer que le projet de résolution soit adopté par consensus, et il faut s'efforcer de parvenir à cet objectif. Plusieurs pays qui s'abstiennent sont des pays donateurs qui apportent une aide dans le cadre de programmes de développements régionaux, et l'adoption du texte de la résolution par consensus améliorerait les chances qu'ont les territoires de participer à ces programmes.

6. L'orateur note avec satisfaction que pour la première fois le texte du projet de résolution prend acte

du rôle positif joué par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) dans l'aide apportée aux territoires non autonomes. De l'avis de l'auteur, les commissions régionales sont appelées à jouer un rôle très important dans l'aide en faveur de l'intégration régionale de ces territoires et de leur interaction plus étroite avec le système des Nations unies. À ce propos, l'orateur note qu'en avril 2004, les îles Vierges américaines ont été élues à la présidence de l'un des organes subsidiaires de la CEPALC, le Comité pour le développement et la coopération des pays des Caraïbes, et il propose au Comité spécial de dynamiser ses travaux en développant des rapports officiels avec la CEPALC et la CESAP, notamment en ce qui concerne les renseignements sur le développement économique et social et les questions de gouvernance.

7. L'un des aspects les plus intéressants des travaux des commissions régionales réside dans la participation des territoires aux différentes conférences organisées par l'ONU et à d'autres conférences internationales. Cette participation aide les territoires à gérer leur développement économique, social et politique. La CEPALC publiera prochainement les résultats d'une étude consacrée aux modalités et au niveau de la participation des territoires de la région aux conférences mondiales de l'ONU, et l'orateur promet de donner aux membres du Comité la possibilité de prendre connaissance de cette étude.

8. L'orateur note que le projet de résolution concernant les institutions spécialisées prend acte du rôle important joué par d'autres organismes associés à l'ONU, en particulier le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), qui continue à jouer un rôle essentiel de coordination de l'assistance fournie aux territoires par le système des Nations unies. À ce propos, il se félicite de ce que le Comité spécial ait maintenu dans sa résolution la formule conformément à laquelle le PNUD est invité à assurer la participation des îles Vierges américaines à ses programmes régionaux. Le Comité spécial pourrait aider directement ces territoires en proposant aux services compétents du Secrétariat à se mettre en rapport avec le PNUD en vue de donner suite à cette demande.

9. Par ailleurs, l'orateur s'étonne que le projet de résolution ne fasse aucune mention de la demande des îles Vierges américaines de participer au programme de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la

science et la culture (UNESCO) concernant la gestion des archives et de la documentation. La participation de son territoire à ce programme permettrait de renforcer sensiblement sa coopération bilatérale actuelle avec le Danemark qui collabore depuis 1999 avec les îles Vierges américaines pour résoudre le problème de la préservation et du rapatriement des archives et des oeuvres d'art transportés au Danemark à la fin de la période coloniale danoise. L'orateur invite le Comité spécial à demander aux services compétents du Secrétariat de se mettre en rapport avec l'UNESCO afin que ce point soit rétabli dans le texte de la résolution destinée à la Quatrième Commission.

10. Les questions examinées par les organes budgétaires de l'ONU ont une grande importance pour la décolonisation des territoires. Dans le chapitre du budget biennal 2004-2005 consacré au Département des affaires politiques, il est question de l'aide apportée par les institutions spécialisées et les organismes associés à l'ONU aux peuples des territoires non autonomes. Toutefois, l'expérience montre que ce département ne conduit aucune activité de coordination dans ce domaine. Cette coordination est assurée par le PNUD et des organes du Conseil économique et social tels que les commissions régionales. Dans bien des cas, les territoires sont obligés à se charger eux-mêmes de cette tâche. Il est surprenant que d'année en année cette fonction soit attribuée au Département des affaires politiques. Cela n'est pas conforme à la réalité et donne une idée fautive de la répartition des tâches.

Adoption du projet de résolution.

11. **Le Président** dit qu'en l'absence d'objections, il considérera que le Comité est prêt à adopter le projet de résolution A/AC.109/2004/L.12 sans vote.

12. *Le projet de résolution A/AC.109/2004/L.12 est adopté sans vote.*

13. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) se félicite de l'adoption du projet de résolution par consensus. Il souhaiterait que le projet soit également adopté par consensus à la Quatrième Commission et en séance plénière de l'Assemblée générale.

14. Dans le même temps, on n'a pas réussi à obtenir des résultats dans tous les domaines. Il est indispensable d'ouvrir un dialogue avec les délégations des pays qui ont toujours des réserves à l'égard de l'adoption de ce projet par consensus, afin que ses

réserves soient levées. Toutefois, ce dialogue repose sur le principe selon lequel ces pays reconnaissent qu'il est nécessaire que les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'ONU collaborent à l'application de la Déclaration. Des initiatives de tiers peuvent également être utiles à cet égard.

15. **Le Président** a annoncé que le Comité spécial a ainsi achevé l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Projet de rapport sur les travaux du séminaire régional pour le Pacifique (A/AC.109/2004/CRP.1)

16. **Le Président** appelle attention sur le projet de rapport sur les travaux du séminaire régional pour le Pacifique qui figure au document A/AC.109/2004/CRP.1.

17. **M. Ovia** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit qu'il y a des fautes d'orthographe dans certains noms qu'il est indispensable de corriger.

18. **Le Président** dit que l'observation du Rapporteur sera prise en considération lors de la rédaction finale du rapport. Il propose au Comité spécial d'approuver le rapport sur les travaux du séminaire régional pour le Pacifique et de l'annexer ou rapport du Comité spécial à l'Assemblée générale.

19. *Le projet de rapport est adopté.*

20. **M. Mekdad** (République arabe syrienne) se félicite que le rapport sur les travaux du séminaire régional tenu en Papouasie-Nouvelle-Guinée reflète tous les aspects qui présentent de l'intérêt pour les participants.

21. **Le Président** a annoncé que le Comité spécial a ainsi achevé l'examen de ce point de l'ordre du jour.

Questions diverses

22. **M. Ovia** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) espère que le séminaire pour les Caraïbes prévu pour l'année prochaine pourra être organisé dans un territoire non autonome, en particulier les Bermudes. Cela témoignerait de l'efficacité des travaux du Comité spécial de la décolonisation alors que l'on approche le milieu de la Décennie.

La séance est levée à 10 h 50.